

# CONSTAT D'ACCORD POUR LOCATION D'UN LOGEMENT MEUBLE

Entre les soussignés,

désigné comme le BAILLEUR et :

Désigné comme le PRENEUR

Il a été convenu, que le BAILLEUR concède à titre de location meublée, l'appartement , ci désigné :  
**1 rue du chataignier 06400 Cannes**

*Description :*

*Studio type F1 d'environ 24 m2 avec balcon. de 6m2, situé au 3ème étage D3*

*Composé : une entrée, coin cuisine, séjour, chambre, WC, Salle de bains.*

**Validation du contrat de location saisonnière , acceptées par le preneur et le bailleur,**

1 - La location est convenue à compter du ....., pour une durée limitée de six mois.

2 - Le studio devra être impérativement libéré avant le ..... **sauf nouvel accord.**

3 - Le studio est loué au mois, et le loyer payé à l'avance, chaque mois.

4 - Le preneur pourra rompre ce contrat avant échéance, sous préavis de 10 jours auprès du bailleur, qui procédera a l'éventuel remboursement du trop perçu.

**Date du début de location :** .....

**Date de fin de location :** .....

**Montant et paiement :**

La présente location est consentie pour une durée de..... mois, et acceptée moyennant un paiement de 650 **Euros** par mois , tout compris.

**Modalités :**

Un état des lieux sera effectué à la prise de possession et à au départ du studio,

La somme de 650 ( **six cent cinquante** ) euros, représentant le montant mensuel de la location, sera payée en Euros

**Remise de clés par le bailleur à l'entrée en possession du studio:**

1 - une clé + badge ( valeur 100 euros en cas de perte )

Les clés devront être rendues au bailleur au départ du preneur.

**Obligations du PRENEUR**

**Durant son séjour, le preneur s'engage à :**

-Respecter les termes de ce contrat

-Respecter les règlements intérieurs de la copropriété

-Laisser à son départ les lieux dans le même état qu'à son arrivée

-Rendre les clés à la fin de son séjour

-User paisiblement du logement selon ce contrat

-Ne pas s'opposer à la visite du propriétaire, si cela lui est demandé

-Apporter réparation aux dégradations dont il serait responsable.

Fait à **Cannes** le,,,,,,20..... en deux originaux, dont un remis au preneur.

Mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord » et signature

Le Preneur,

Le Bailleur,